



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

### N° 24 / 12

### SEANCE DU 25 MARS 2024

#### Nombre de Membres

En Exercice : 14  
Présents pour le  
vote : 11  
Procuration : 3  
Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 mars 2024

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, VERDET Patricia,

**Absents ou excusés** : ARTERO Véronique (pouvoir à Laurent CARREZ), PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ), SELLIER Sophie (pouvoir à Pascale BOSSON),

**Secrétaire** : Bernard FOU CART

#### Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,  
Vu le Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire expose que lors des réunions de préparation budgétaire, la commission des finances n'a pas proposé d'augmentation des taux de fiscalité pour l'année 2024, il est donc proposé de maintenir les taux actuels soit :

Taxe sur le foncier bâti : 21,81 %

Taxe sur le foncier non bâti : 20.32 %.

Pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, il est proposé de fixer le taux à 10.04%.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** que les taux de fiscalité directe 2024 seront les suivants :

Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : **21.81 %**

Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : **20.32 %**

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : **10.04 %**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ